

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

POUR LE

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES OASIS

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience passée du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Mauritanie	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	5
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN MAURITANIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA MAURITANIE)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIGRAMME	6

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Ouguiya (MRO)
1,00 USD	=	272 MRO
1,00 MRO	=	0,004 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

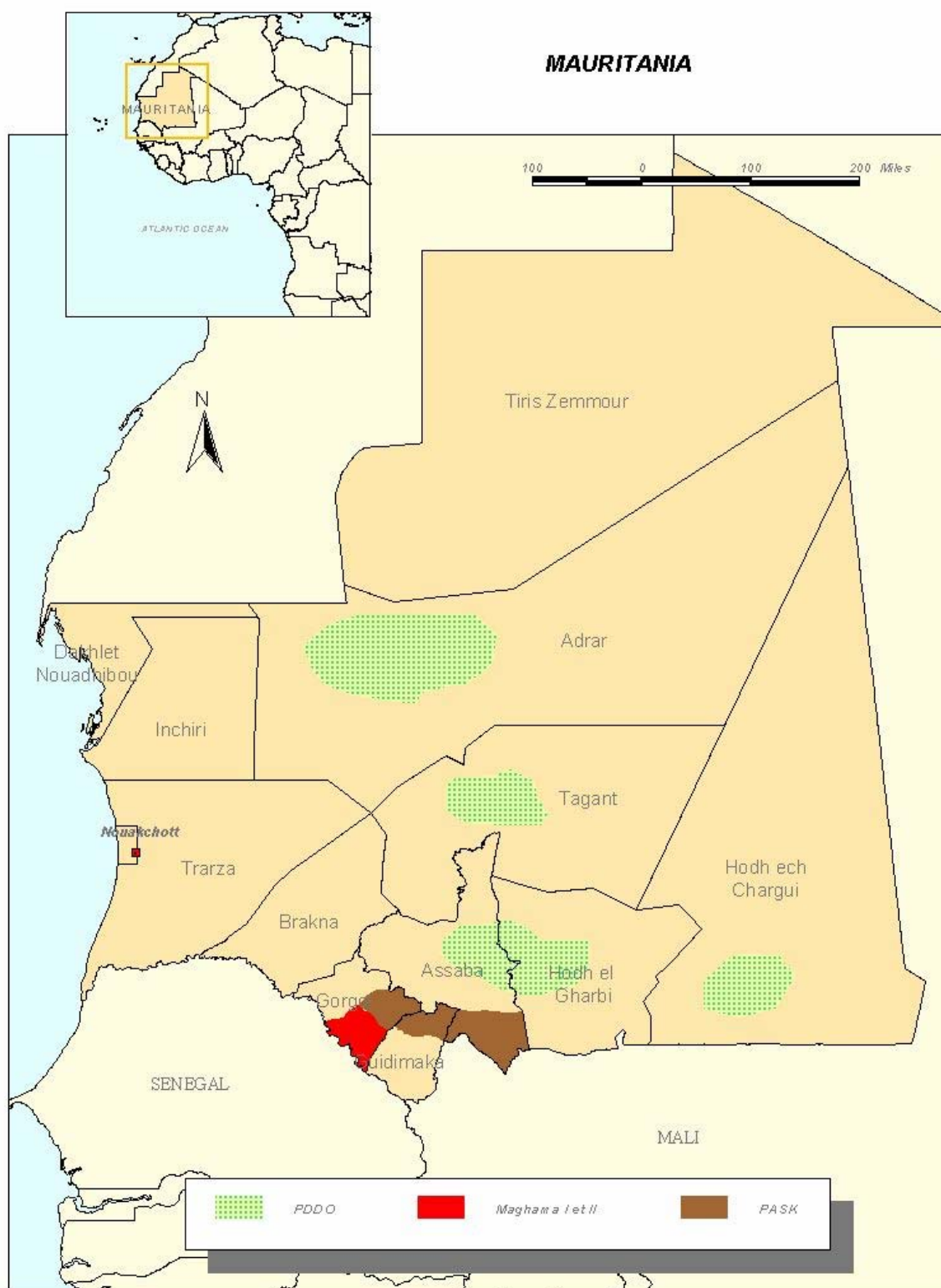
AGPO	Association de gestion participative des oasis
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
MICO	Mutuelle de crédit oasisienne
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES OASIS

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République islamique de Mauritanie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère du développement rural et de l'environnement
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	33,9 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	7,90 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,4 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Fonds arabe de développement économique et social (FADES) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	FADES: 11,6 millions de USD FEM: 2,8 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	FADES: Prêt – conditions particulièrement favorables FEM: Don
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	6,8 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,4 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	FADES

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires?

Le programme proposé ciblerait les 70 communautés concernées par le projet Oasis II et une cinquantaine de nouvelles communautés. La population totale de ces oasis s'élèverait, selon les estimations, à 250 000 personnes formant environ 50 000 ménages. Cette population vit pour l'essentiel dans la pauvreté et n'a qu'un accès limité aux services sociaux de base. On constate une forte prévalence de la malnutrition, notamment chez les femmes et les enfants, ainsi que des complications postnatales. L'analphabétisme reste élevé, même chez les hommes.

Pourquoi sont-ils pauvres?

La plupart des ménages qui vivent dans les oasis dépendent pour l'essentiel de l'agriculture pour leur subsistance. L'agriculture est primitive, fait appel à des connaissances très limitées et souffre de conditions environnementales extrêmement rudes. Les sécheresses répétées des 30 dernières années se sont traduites par une très forte diminution des ressources en eau pour l'irrigation, ainsi que par une réduction des superficies pour les cultures de décrues et les cultures arides. Elles ont également contribué à une très forte réduction du cheptel et de la productivité. Il existe des possibilités de diversification et d'intensification de la production agricole, mais elles sont inexploitées en raison de l'accès très limité aux marchés, de la petite taille de la plupart des oasis et de l'absence d'infrastructure de transport. Un certain nombre d'oasis sont fortement menacées par l'avancée des dunes, et dans une douzaine les palmiers dattiers sont attaqués par le bayoud qui y est endémique.

Qu'est-ce que le programme fera pour eux?

Le programme sera axé sur le développement des capacités des institutions rurales au niveau local – organisations communautaires, associations de femmes et de jeunes, institutions financières décentralisées et communes rurales. Il fournira un appui important en faveur de la productivité et de la viabilité des systèmes de production agricole des oasis, et atténuera certains problèmes d'accès aux marchés. L'accès aux services sociaux sera également amélioré grâce à un important programme de routes rurales et d'amélioration des infrastructures économiques et sociales de base.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme?

Les bénéficiaires seront au cœur du processus de mise en œuvre par l'intermédiaire de leurs associations de gestion participatives des oasis (AGPO), de leurs mutuelles de crédit oasiennes (MICO) et d'autres groupes et organisations tels que les groupements d'intérêts économiques, les coopératives et les associations de jeunes. Une part importante de l'appui fourni dans le cadre du programme sera déterminée par la demande et les priorités seront fixées par les bénéficiaires. Parmi les critères à respecter pour bénéficier d'un appui du programme, on peut notamment citer la pleine participation des femmes et des jeunes aux diagnostics participatifs et aux processus de planification ainsi qu'à l'exécution du programme et au partage des bénéfices. Le programme comportera une stratégie de sortie basée sur des calendriers réalistes et le renforcement des capacités des organisations bénéficiaires à assumer des responsabilités techniques, de gestion et budgétaires de plus en plus importantes, complétée par la mise en œuvre systématique de processus participatifs de diagnostic, de planification et d'évaluation conçus pour permettre aux femmes et à d'autres groupes vulnérables d'y participer pleinement.

Taille du programme et cofinancement

Le coût global du programme, d'une durée de huit ans, est estimé à 33,9 millions de USD dont un financement du FIDA d'environ 11,4 millions de USD. Le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) y contribuerait à hauteur d'environ 11,6 millions de USD et environ 2,8 millions de USD devraient pouvoir être obtenus du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La contribution du gouvernement et des bénéficiaires devrait être de 8,2 millions de USD selon les estimations.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
POUR LE
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES OASIS

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République islamique de Mauritanie d'un montant de 7,90 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,4 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme de développement durable des oasis. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La Mauritanie est un pays très étendu, d'une superficie supérieure à un million de km² et avec une façade de 650 km sur l'océan atlantique. La population, qui s'élève selon les estimations à 2,5 millions d'habitants, augmente au rythme de 2,9% par an. Il s'agit d'une population jeune, 42% des habitants ayant moins de 14 ans. Le taux d'urbanisation a dépassé les 50% et les populations nomades ne représentent plus que 10% de la population totale contre 80% au début des années 60.

2. Au cours des années 90, le gouvernement a appliqué toute une série de réformes macroéconomiques appuyées par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres organismes. Ces réformes ont permis de ramener les déficits intérieurs et extérieurs à des niveaux gérables et de réduire l'inflation. La situation économique générale de même que la situation institutionnelle se sont améliorées: l'État intervient moins dans la production, la commercialisation et les prix et le commerce ainsi que le taux de change ont été libéralisés. En conséquence la croissance économique, qui était encore modeste en 1991 et 1992 s'est développée à un rythme soutenu entre 1993 et 1997 (4,9% par an) et s'est stabilisée aux environs de 4,3% depuis 1998.

3. Le pays reste toutefois vulnérable à des chocs extérieurs et est presque totalement tributaire du poisson et du minéral de fer pour ses recettes d'exportation. Il est également fortement dépendant des importations alimentaires et de combustible, et est lourdement endetté et très dépendant de l'aide internationale. En juillet 2002, la Mauritanie a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) à laquelle participe le FIDA. Le gouvernement s'est engagé, dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, à cofinancer ce programme au moyen des ressources dégagées par l'allègement de sa dette.

4. Le **secteur agricole** représente environ 25% du produit intérieur brut (PIB), dont environ 15% pour l'élevage, la production agricole et la pêche représentant environ 5% chacun. L'agriculture, y compris l'élevage, est très fortement dépendante d'une pluviométrie limitée et extrêmement variable, comprise entre 35 mm par an au nord et 650 mm par an au sud. La saison des pluies est courte – trois à quatre mois – ce qui limite les possibilités de cultures non irriguées au sorgho et au mil.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

L'agriculture pluviale et de décrue, qui représente la principale source de revenu de la majorité des agriculteurs mauritaniens, repose sur des méthodes de production traditionnelles et ne font pratiquement pas appel à des intrants modernes. Le surpâturage, le déboisement et l'érosion des sols, aggravés par les sécheresses à répétition, contribuent à l'expansion du désert et à la réduction des superficies utilisables. Moins de 0,5% de la superficie du pays est cultivée ou exploitée en permanence, et les pâturages extensifs couvrent environ 39 millions d'hectares soit à peu près 38% de la superficie totale du pays.

5. Pendant longtemps, la politique agricole a mis l'accent sur l'agriculture irriguée dans le cadre d'une série de tentatives pour réduire la dépendance du pays à l'égard des importations alimentaires. Cette politique reposait sur des mécanismes publics d'irrigation et une intervention généralisée de l'État dans les systèmes de production et de commercialisation. La réorientation de cette politique engagée au début des années 90, à la suite de la baisse des recettes d'exportations et des ressources budgétaires a débouché sur de très importantes réformes de politique économique et institutionnelles. En matière rurale, ces réformes se sont traduites par la libéralisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles, en particulier du paddy et du riz, et par l'élimination des subventions agricoles.

6. À la suite d'une série de réformes institutionnelles, les différents organismes publics compétents en matière d'agriculture ont été regroupés au sein du Ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE) dont l'action est appuyée par un petit nombre d'entreprises paraétatiques. La création du MDRE s'est traduite par une simplification de l'administration centrale et une plus grande déconcentration des services d'appui agricole. Toutefois, cette déconcentration reste insuffisante et la fourniture de services d'appui, en particulier aux paysans pratiquant une agriculture de subsistance, reste très inefficace.

7. L'application de la loi de décentralisation de 1986 s'est déroulée en trois phases: d'abord dans les 13 capitales régionales, puis dans les capitales du département et enfin dans les 162 communes – principalement rurales – restantes. Le gouvernement s'attaque maintenant à certains des obstacles que rencontrent les communes rurales, en particulier ceux liés au manque de ressources humaines et financières.

8. La révision de la loi sur les coopératives en 1996 a introduit un développement des processus participatifs de création et de fonctionnement et une plus grande autonomie de gestion des coopératives. Dans les zones rurales, les organisations de la société civile se sont depuis peu diversifiées du fait de l'apparition d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations professionnelles. Le gouvernement élabore actuellement un projet de loi qui améliorerait le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit l'action de l'ensemble de ces organisations.

B. Enseignements tirés de l'expérience passée du FIDA

9. **Portefeuille du FIDA.** Le FIDA a accordé à la Mauritanie 10 prêts pour un montant total d'environ 55 millions de USD. Le premier prêt a été accordé en 1980 pour le projet d'irrigation du Gorgol, et le dernier en 2001, pour le projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro. Parmi les autres projets récents on peut citer le projet de développement des oasis – phase II (Oasis II), qui a pris fin le 30 septembre 2003.

10. Le FIDA n'a financé aucun nouveau projet en Mauritanie au cours de la période 1994-2000 en raison de problèmes récurrents d'exécution. Une évaluation du portefeuille de projets réalisée en 1996 a permis d'examiner ces problèmes de manière approfondie et d'analyser les causes de la pauvreté rurale en Mauritanie. Les conclusions et recommandations adoptées à l'issue de cette évaluation ont servi de base à un dialogue constructif avec le gouvernement, qui a depuis lors pris des mesures énergiques pour remédier à certains des problèmes rencontrés lors de l'exécution de projets financés

par le FIDA. La coopération du FIDA avec la Mauritanie a été réactivée avec l'approbation de l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour la Mauritanie préparé en mai 2000.

11. **Enseignements tirés.** Les principaux enseignements tirés des 20 ans de présence du FIDA en Mauritanie concernent principalement les conditions nécessaires à une exécution efficace et à une gestion transparente. Ces enseignements sont les suivants: i) l'exécution du projet a souffert du manque d'autonomie des unités de gestion des projets, de procédures de sélection du personnel de projet sans mise en concurrence et d'un recours limité aux arrangements contractuels avec des prestataires de services du secteur privé; ii) le dialogue avec le gouvernement a permis de remédier à certains des problèmes d'exécution et d'améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du développement rural; et iii) un suivi étroit de l'application des décisions convenues en matière de gestion du personnel et de gestion financière est essentiel au bon déroulement du projet.

12. **Enseignements tirés d'Oasis II.** L'évaluation intermédiaire a montré que le projet Oasis II avait permis d'obtenir des résultats très importants au cours d'une période d'environ cinq ans, et en particulier de créer environ 70 organisations communautaires dotées des capacités nécessaires, et 67 institutions financières décentralisées. Après avoir reçu un appui pendant à peine cinq ans, environ un tiers de ces organisations et institutions sont désormais pleinement fonctionnelles, et un autre tiers fonctionne de manière satisfaisante. L'évaluation a également noté que l'approche participative avait permis de renforcer la cohésion sociale et la participation des femmes, et de résoudre un grand nombre des problèmes locaux de développement. Le revenu des ménages a sensiblement augmenté et, dans certaines oasis, l'exode rural a été inversé.

13. Il ressort de l'évaluation intermédiaire que la plupart de ces résultats sont durables et susceptibles d'être répétés dans d'autres zones d'oasis. Elle recommande de mener dans les régions d'oasis une nouvelle opération afin: i) d'encourager l'adoption d'un cadre réglementaire plus favorable, qui définisse plus clairement les rôles respectifs des organisations publiques décentralisées et des organisations communautaires; ii) de fournir un appui plus important en faveur de la production agricole et des mesures d'atténuation de l'impact sur l'environnement; iii) d'étendre le projet à d'autres communautés remplissant les critères requis; et iv) de mettre en œuvre une stratégie de sortie progressive fondée sur le renforcement des capacités des organisations existantes.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Mauritanie

14. **Pauvreté rurale et stratégie du gouvernement.** L'enquête intégrée sur les ménages de 1996 a montré qu'en Mauritanie, la pauvreté touchait en moyenne 50% de la population, soit environ 27% dans les zones urbaines et jusqu'à 63% dans les zones rurales. Le niveau général de pauvreté a diminué par rapport à 1990, où il s'établissait à 57% de la population totale d'après l'évaluation réalisée cette année-là.

15. Ces résultats ont conduit le gouvernement à lancer de nombreuses initiatives de réduction de la pauvreté. Toutefois, en 1999, le gouvernement et la communauté internationale des donateurs ont admis qu'il était indispensable d'adopter une stratégie nationale cohérente en la matière. L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés a donné l'occasion de préparer un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) réalisé en un temps record et approuvé au début de 2001, qui fixe pour le pays à l'horizon 2015 des objectifs très ambitieux qui vont au-delà des objectifs de développement pour le Millénaire, à savoir: i) réduire des deux tiers (de 50% à 17%) l'incidence globale de la pauvreté, d'un tiers (de 33% à 22%) la pauvreté extrême et de moitié (de 68% à 34%) la pauvreté rurale; ii) atteindre, bien avant 2015, les objectifs de développement pour le Millénaire en ce qui concerne les taux de scolarité, l'alphabétisation, la couverture sanitaire, l'accès à l'eau potable, et l'accès à un logement décent; et iii) réduire sensiblement les inégalités géographiques et sociales existantes.

16. Pour atteindre ces objectifs, le DSRP propose: i) d'encourager une croissance économique accélérée et équitable d'environ 6% par an; ii) de fonder la croissance économique sur les activités des pauvres; iii) d'appuyer la mise en valeur des ressources humaines et d'accroître l'accès de l'ensemble de la population aux services de base, en particulier à l'éducation, à la santé et à la nutrition ainsi qu'à l'eau potable; et iv) de promouvoir le développement institutionnel et le renforcement des capacités au niveau local. Pour la période 2001-2004, le DSRP fixe comme objectif de ramener l'incidence globale de la pauvreté à 39% et celle de la pauvreté en zones rurales à 53%, et identifie cinq principaux domaines d'intervention, dont le premier est le développement rural.

17. **Activités d'élimination de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** Le FIDA a toujours été le donateur le plus actif dans la zone du programme. L'Union européenne et l'Agence japonaise de coopération internationale ont financé des études sur les ressources hydriques dans les régions de l'Adrar et du Tagante. La Banque mondiale envisage de financer une deuxième phase d'un projet de gestion des ressources naturelles dans les zones non irriguées des régions de Hodh Ech-Chargui, Hodh El-Gharbi et Assaba.

18. **La stratégie de collaboration du FIDA avec la Mauritanie,** telle qu'elle est définie dans le COSOP, propose d'axer les futures interventions sur les domaines d'actions stratégiques suivants:

- donner davantage de moyens aux populations rurales, en particulier aux groupes cibles du FIDA, de participer véritablement à la définition des priorités locales de développement ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution des programmes de développement local, et à profiter elles aussi de ces programmes;
- mettre en place des mécanismes efficaces de transfert des ressources aux populations rurales pour le financement des programmes de développement local qui répondent à leurs priorités;
- atténuer les problèmes que connaissent les ruraux pauvres en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière, aux moyens de financement et aux marchés;
- développer les capacités des organisations locales en matière de plaidoyer, ainsi que d'élaboration et d'exécution de programmes.

19. Pour atteindre ces objectifs, le programme adoptera une approche double consistant: i) à exploiter les synergies entre la définition des politiques générales et le financement des investissements; et ii) à tirer parti de la capacité limitée du FIDA en matière de dialogue avec le gouvernement et de ressources financières pour exercer un effet de levier et établir des alliances et des partenariats stratégiques avec d'autres donateurs ayant les mêmes objectifs et approches. Le dialogue entre le FIDA et le gouvernement sera principalement axé sur les questions les plus importantes pour les ruraux pauvres. L'évaluation intermédiaire a également recommandé d'établir des partenariats efficaces avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile pour la conception et l'exécution des opérations du FIDA et, à chaque fois que nécessaire, d'apporter un appui ciblé en matière de renforcement des capacités.

20. **Justification du programme.** Les régions des oasis figurent parmi les régions les plus pauvres de Mauritanie, et la population qui y vit est extrêmement vulnérable aux conséquences de la sécheresse. Compte tenu des résultats obtenus par Oasis II, les attentes de la population et du gouvernement sont extrêmement élevées en ce qui concerne la poursuite de la présence du FIDA. En s'appuyant sur les résultats déjà obtenus, le programme proposé contribuerait à reconstituer les ressources naturelles, améliorerait les revenus des ruraux et réduirait la vulnérabilité des groupes cibles aux variations du marché et aux aléas climatiques. Le fait de s'appuyer sur les résultats déjà obtenus permettra en outre d'adopter une stratégie de sortie fondée sur un transfert progressif de la responsabilité du développement local aux organisations communautaires. Pour cela, le programme

tirera parti des synergies entre dialogue pour la définition des politiques économiques et appui technique et financier.

21. Ces caractéristiques sont conformes aux principales priorités définies dans le COSOP, répondent aux priorités et aux orientations du gouvernement – telles qu'elles sont énoncées dans le DSRP – et sont pleinement compatibles avec les orientations fondamentales du Cadre stratégique du FIDA.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

22. Comme dans le cas du projet Oasis II, la zone du programme s'étendrait sur cinq provinces: Adrar, Tagant, Assaba, Hodh Ech-Chargui et Hodh El-Gharbi. La zone irriguée, dont la production est centrée autour du palmier dattier, couvre selon les estimations environ 5 000 hectares. L'agriculture de décrue est également pratiquée, notamment dans les trois provinces du sud (Assaba, Hodh Ech-Chargui et Hodh El-Gharbi). L'agriculture non irriguée est possible dans certaines régions, mais seulement les années où la pluviométrie a été satisfaisante. La plupart des communautés des oasis sont des communautés nomades qui élèvent des chameaux, des chèvres et des moutons.

23. Le nombre total d'oasis dans la région est estimé à environ 270, mais un grand nombre de ces oasis sont relativement petites. La majorité de la population vit dans la pauvreté et n'a qu'un accès réduit aux services sociaux de base. Les possibilités de revenu sont limitées et l'accès aux marchés est extrêmement difficile en raison de la dispersion géographique des oasis sur de vastes zones désertiques, de l'absence d'infrastructures de transport et de la petite taille de la plupart des oasis. On constate une forte prévalence de la malnutrition, notamment chez les femmes et les enfants, ainsi que des complications postnatales. L'analphabétisme est élevé, même chez les hommes.

24. Le programme proposé bénéficierait aux 70 communautés déjà concernées par Oasis II et à 50 nouvelles communautés, soit une population totale d'environ 250 000 personnes constituant environ 50 000 ménages. Il mettrait l'accent sur le soutien au processus de développement local, la création d'institutions rurales de financement et l'acquisition d'un savoir-faire pour accroître la productivité et pérenniser les systèmes de production agricole des oasis. Il financerait également en partie la remise en état ou la création d'infrastructures économiques et sociales de base. La stratégie de sortie repose sur un calendrier réaliste de transfert des responsabilités aux communautés cibles, en fonction de la maturité et de la capacité d'action de chaque association d'oasis.

25. Oasis II a permis de réaliser des progrès importants en ce qui concerne la participation des femmes aux décisions communautaires et à l'accès des femmes au savoir-faire et aux services financiers. Les femmes restent cependant plus vulnérables que les hommes en raison d'un taux d'alphabétisation peu élevé, d'un accès plus limité à l'école, d'une charge de travail plus importante et de l'exposition à des complications sanitaires lors de la naissance et après la naissance des enfants. Par ailleurs, près de 30% de ménages sont dirigés par les femmes en raison d'un taux de migration plus élevé chez les hommes. Une stratégie a donc été explicitement élaborée pour leur donner davantage de moyens, leur permettre d'avoir plus facilement accès aux services sociaux et leur offrir davantage de possibilités de revenus.

26. De nombreuses communautés d'oasis ont pris des mesures pour encourager le retour des jeunes qui avaient émigré. Le programme proposé travaillera avec ces communautés afin que les jeunes aient moins de problèmes pour avoir accès à la terre et aux capitaux, et pour encourager l'emploi et les possibilités de revenus à leur intention.

B. Objectifs et portée

27. Dans le cadre du DSRP, l'objectif du programme consiste à réduire durablement le taux de pauvreté, actuellement élevé, chez les populations rurales des cinq régions concernées. Pour cela, le programme, qui s'étendra sur huit ans, prévoit: i) la constitution d'organisations parmi les populations cibles; ii) la promotion de systèmes agricoles durables grâce à la mise au point et à la diffusion de techniques appropriées et de savoir-faire dans le domaine de la gestion et à la fourniture d'un appui en matière de commercialisation; iii) un financement à l'appui des infrastructures économiques et sociales communautaires de base; et iv) la consolidation des systèmes financiers ruraux décentralisés viables.

C. Composantes

28. Le programme comporterait cinq composantes principales: i) structuration des communautés d'oasis; ii) développement durable des capacités de production des oasis; iii) appui à des systèmes financiers décentralisés; iv) infrastructure économique et sociale de base; et v) coordination, suivi et évaluation du programme.

29. La **composante 1 – Structuration des communautés oasiennes**– comportera trois sous-composantes. La *sous-composante 1.1* appuiera le *renforcement des capacités des organisations oasiennes* –AGPO et autres organisations locales telles que coopératives de femmes, groupes d'intérêt économique, organisations d'agriculteurs et organisations de jeunes – ainsi que des communes participant à l'exécution du programme. L'appui sera fourni sur la base des résultats des diagnostics participatifs et concernera: i) une formation à l'organisation, à la technique et à la gestion; ii) des programmes d'alphabétisation; et iii) des programmes d'information, d'éducation et de communication destinés aux femmes, aux hommes et aux jeunes.

30. La *sous-composante 1.2* contribuera au dialogue destiné à développer le cadre juridique et institutionnel de ces organisations, à en faire un cadre pratique, à définir les modalités de collaboration entre les divers acteurs du développement au niveau local, en particulier entre les AGPO, les entités décentralisées et les communes, et à faciliter l'échange d'informations, en particulier par le biais de radios rurales.

31. La *sous-composante 1.3* se composera principalement d'un *fonds d'investissement communautaire* (FIC), qui financerait les investissements remplissant les conditions requises, par exemple pour les infrastructures d'approvisionnement en eau, les systèmes collectifs d'exhaure et de distribution d'eau, les systèmes de fixation des dunes et d'autres activités de protection de l'environnement. Les types d'investissements éligibles, les critères de sélection des communautés et la contribution des bénéficiaires des microprojets ont été examinés avec les communautés au cours de la préévaluation. La responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures qui seront ainsi réalisées incombera aux organisations bénéficiaires. Les priorités concernant les microprojets seront définies à l'occasion de processus participatifs de diagnostic et de participation.

32. La **composante 2 – Développement durable des capacités de production des oasis** comprendrait trois sous-composantes. La *sous-composante 2.1* aurait pour objectif *l'intensification et la diversification de la production agricole* des oasis. L'appui fourni concernerait: i) la mise au point et la diffusion à large échelle de techniques d'économie et de gestion de l'eau, qui seraient mises en œuvre par les communautés (avec l'appui du fonds d'investissement communautaire) et par les agriculteurs; ii) l'identification et la diffusion à large échelle de pratiques agronomiques améliorées pour les palmiers dattiers comme pour d'autres cultures, dans une perspective écologique; iii) la diffusion de méthodes améliorées de gestion des ressources naturelles dans les zones périphériques des oasis; et iv) la reprise systématique du système de vulgarisation mis au point dans le cadre du projet Oasis II, en faisant appel à des agriculteurs marocains aussi bien que mauritaniens. Cette sous-

composante contribuerait également à la commercialisation et à la conservation de la production agricole par le biais: i) d'une formation à la demande des groupes bénéficiaires en matière de commercialisation et d'utilisation de techniques améliorées de conservation et de transformation des produits; et ii) de l'adoption de systèmes d'information sur les marchés des principaux produits (dattes, viande et certains légumes importants).

33. La *sous-composante 2.2* a pour objectif la préservation des plantations de palmiers dattiers contre le bayoud, en particulier dans dix oasis gravement touchées par l'épidémie. Cette sous-composante, qui ferait suite à un programme lancé en 2001 avec un don du FADES, comprendrait: i) des campagnes de sensibilisation; ii) des incitations et un appui technique pour la mise en quarantaine et la destruction des palmeraies infectées; iii) d'autres formes d'appui, et notamment le renforcement des cadres réglementaires ainsi qu'en matière de recherche, développement et formation pour la protection des végétaux; et iv) des activités de recherche et développement dans le domaine des techniques de production de dattes.

34. La *sous-composante 2.3* mettrait l'accent sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Elle consisterait à assurer une formation et à fournir un appui technique pour l'adoption de méthodes améliorées de gestion des ressources naturelles dans les zones périphériques des oasis, pour la collecte de l'eau ainsi que pour arrêter l'avancée des dunes. Elle comporterait également un sous-programme cofinancé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la préservation de la biodiversité dans les terres humides se trouvant dans la partie sud de la zone du programme.

35. La **composante 3 – Appui aux systèmes financiers décentralisés** consisterait à fournir un appui à la consolidation des mutuelles d'investissement et de crédit oasiennes existantes, à la création de nouvelles mutuelles et à la mise en place d'un réseau d'institutions de microfinancement dans les régions des oasis. Elle comporterait: i) la fourniture aux mutuelles et à leurs fédérations d'un appui en matière d'organisation et de gestion; ii) une participation au capital des mutuelles (pour des prêts à court terme) et de leurs fédérations (pour des prêts à moyen terme); iii) un appui financier pour la création et le fonctionnement pendant les deux premières années de nouvelles mutuelles et de leurs fédérations; et iv) des consultations entre les AGPO et les mutuelles pour une meilleure définition de leurs relations et la promotion de mécanismes de refinancement entre les fédérations et les banques commerciales.

36. La **composante 4 – Infrastructure économique et sociale de base**, contribuerait à la planification et au financement de la remise en état ou de la création de l'infrastructure économique et sociale de base: routes, installations de transport de l'eau, centres d'enseignement, installations sanitaires en faveur des populations rurales. Pour assurer l'efficacité sur le plan social de l'infrastructure ainsi financée, cette composante appuiera les processus consultatifs et de planification associant les communautés des oasis, les entités décentralisées, les communes et les services publics spécialisés déconcentrés. Un lien sera établi entre cette composante, qui sera cofinancée par le FADES, et le programme de dépenses publiques à moyen terme.

37. La **composante 5 – Coordination, suivi et évaluation du programme** concernera l'ensemble des activités, en plus de la gestion financière du programme et de la mise en place d'un *système dynamique d'information pour la gestion du développement local* qui reposerait sur: i) une évaluation de base des indicateurs essentiels du développement social, économique et institutionnel à l'aide d'un système d'information géographique; et ii) des mises à jour périodiques sur la base de diverses études spéciales et d'évaluations participatives annuelles par les communautés cibles. L'exécution de cette composante incomberait à une petite unité de coordination et de gestion du programme agissant en totale autonomie conformément aux dispositions d'un arrangement contractuel de deux ans renouvelable. Une assistance technique internationale d'une trentaine de mois-homme est également prévue au titre de cette composante pour assurer la gestion du programme. Six mois-homme seront

utilisés durant la période janvier-juin 2004 pour faciliter et accélérer le démarrage du programme. Les 24 mois-homme restants seront consacrés pendant les deux premières années suivant l'entrée en vigueur à l'assistance technique et à la formation en planification, gestion et techniques de suivi-évaluation participatif à l'intention de l'UCP.

D. Coûts et financement

38. **Coûts du programme.** Le coût total du programme est estimé à environ 33,9 millions de USD, y compris les taxes et droits (9% du total) et les provisions pour aléas (7%).

39. **Financement du programme.** Il est proposé un prêt du FIDA d'un montant d'environ 11,4 millions de USD; la contribution du FADES s'élèverait à 11,6 millions de USD et celle du FEM serait de l'ordre de 2,8 millions de USD. La contribution des bénéficiaires représentera environ 1,4 million de USD et la contribution totale du gouvernement devrait s'élever à 6,8 millions de USD, y compris les taxes et les droits (3,0 millions de USD), consistant principalement en chèques du trésor et une contribution en termes réels d'environ 3,8 millions de USD provenant de crédits exceptionnels au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Structuration des communautés oasiennes	6 435	139	6 574	2	21
B. Développement durable des capacités de production des oasis	6 877	3 111	9 988	31	32
C. Financement rural décentralisé	1 789	108	1 887	6	6
D. Infrastructure économique et sociale de base	6 486	3 415	9 901	34	31
E. Coordination, gestion et suivi et évaluation	2 205	1 101	3 305	39	19
Total des coûts de base	23 791	7 874	31 665	25	100
Provision pour aléas d'exécution	827	215	1 041	21	3
Provision pour aléas financiers	835	378	1 213	31	4
Total des coûts du programme	25 453	8 467	33 919	25	107

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	Prêt du FIDA		FADES		FEM		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Structuration des communautés oasiennes															
- Renforcement durable des capacités des organisations oasiennes	821	70	-	-	-	-	-	-	352	30	1 172	4	39	1 046	88
- Cadre juridique et institutionnel	337	70	-	-	-	-	-	-	144	30	481	1	103	325	53
- Fonds d'investissement communautaire	2 793	53	-	-	-	-	1 260	24	1 197	23	5 250	16	-	5 250	-
Total partiel	3 951	57	-	-	-	-	1 260	18	1 693	25	6 904	20	142	6 621	141
B. Développement durable des capacités de production des oasis															
- Diversification et intensification de la production agricole	1 582	70	-	-	-	-	-	-	678	30	2 260	7	794	1 263	204
- Protection et promotion de la production de dates	-	-	2 014	88	-	-	-	-	285	12	2 299	7	1 298	716	285
- Gestion durable des ressources naturelles	2 058	34	-	-	2 764	45	104	2	1 189	19	6 115	18	1 187	4 452	479
Total partiel	3 639	34	2 014	19	2 764	26	104	1	2 152	20	10 674	31	3 278	6 429	967
C. Financement rural décentralisé	1 373	70	-	-	-	-	-	-	589	30	1 963	6	115	1 691	157
D. Infrastructure économique et sociale de base	-	-	9 581	88	-	-	-	-	1 308	12	10 888	32	3 779	5 802	1 308
E. Coordination du programme, suivi et évaluation	2 444	70	-	-	-	-	-	-	1 047	30	3 491	10	1 154	1 952	385
Total des décaissements	11 408	34	11 594	34	2 764	8	1 364	4	6 787	20	33 919	100,0	8 467	22 495	2 957

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

40. **Les marchés** d'acquisition de biens et de travaux de génie civil seront passés conformément aux procédures du FIDA. Les consultants seront recrutés conformément aux procédures du FADES acceptables par le FIDA.

41. Les marchés d'acquisition de véhicules d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 USD et les marchés d'acquisition de matériel et d'équipement d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux. Les marchés d'acquisition de véhicules d'une valeur inférieure à 100 000 USD et de fournitures et matériel d'une valeur inférieure à 50 000 USD mais supérieure ou égale à 6 000 USD feront l'objet d'appels d'offres nationaux. Les marchés d'acquisition de biens et de services d'une valeur inférieure à l'équivalent de 6 000 USD seront soumis à des procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon local agréées par le Fonds. Ces procédures s'appliqueront également aux microprojets d'infrastructure communautaire fortement dispersés.

42. **Décaissements.** Pour faciliter les décaissements et l'exécution du programme, l'emprunteur ouvrira au nom du programme un compte spécial en dollars des États-Unis auprès d'une banque commerciale acceptable de Nouakchott, avec un montant autorisé de 600 000 USD. Le compte spécial sera reconstitué conformément aux procédures stipulées dans l'accord de prêt. Il sera géré par le coordonnateur et le gestionnaire des finances du programme sur la base du principe de la double signature.

43. Le gouvernement ouvrira un compte du programme sur lequel il déposera sa contribution de contrepartie en termes réels afin de couvrir les petits frais d'exploitation et les taxes pour lesquelles la procédure de chèques du trésor ne peut être utilisée. Il versera un montant de 300 000 USD sur le compte pour couvrir les dépenses d'exécution de la première année. Le compte sera reconstitué au début de chaque exercice conformément au programme de travail et budget annuel pertinent.

44. Il pourra être effectué des retraits sur le compte du prêt au vu d'états de dépenses pour les catégories de dépenses déterminées conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les pièces justificatives desdites dépenses seront conservées par le programme et tenues à la disposition des missions de supervision et auditeurs externes pour inspection. Tous les autres retraits sur le compte du prêt seront effectués au vu de pièces justificatives complètes.

45. Avant le début de chaque année civile, un programme de travail et budget annuel sera, après examen par le comité de pilotage du programme, soumis au FIDA et au FADES pour observation et approbation. Les demandes de retrait seront établies par le coordonnateur et le gestionnaire financier du programme et transmises au Ministère des affaires économiques et du développement, qui les communiquera à l'institution coopérante. Les spécimens de la signature des personnes chargées de signer les demandes de retrait seront communiqués au FIDA et à l'institution coopérante.

46. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'unité de coordination du programme tiendra la comptabilité du programme et des livres en partie double conformes aux normes comptables internationales. La tenue d'une comptabilité intégrée sera indispensable pour effectuer les décaissements. Les organisations partenaires chargées de certaines activités spécifiques tiendront une comptabilité séparée pour enregistrer l'utilisation faite des fonds alloués au programme. Elles recevront des avances au titre des dépenses futures, la première de ces avances représentant l'équivalent des dépenses d'exploitation prévues pour les trois premiers mois d'activité, et soumettront des états de dépenses mensuels, auxquels seront joints les originaux des pièces justificatives, à l'unité de coordination du programme. Après vérification, celle-ci reconstituera les comptes, selon qu'il conviendra.

47. Les comptes du programme et ceux des organisations associées seront examinés périodiquement ou à la demande des missions de supervision. Une vérification des comptes et un audit de gestion seront réalisés chaque année par un cabinet d'audit de réputation reconnue ayant l'agrément du FIDA, et sélectionné à la suite d'un appel d'offres international. Le cabinet d'audit exprimera un avis sur les procédures de passation des marchés, la régularité des dépenses imputées au compte spécial, l'utilisation faite des biens et des services financés par le programme et la situation des contributions de contrepartie. Il exprimera également un avis distinct sur les états de dépenses et le compte spécial. L'unité de coordination du programme veillera à ce que les recommandations formulées à la suite de l'audit soient appliquées sans tarder. Les honoraires du cabinet d'audit seront réglés au moyen du produit du prêt.

F. Organisation et gestion

48. **Organisation d'ensemble.** Le programme sera exécuté avec la participation directe des associations de bénéficiaires, des AGPO, des MICO, de leurs fédérations et d'autres organisations locales telles que les coopératives de femmes, les groupes d'agriculteurs et les associations de jeunes. La fourniture des services d'appui aux bénéficiaires et à leurs organisations communautaires sera fondée sur le principe "faire-faire", par le biais d'arrangements contractuels ou de coopération avec des prestataires de services privés et publics. Une distinction claire sera opérée en ce qui concerne les processus de décision, les mécanismes de financement et les règles d'éligibilité entre infrastructures publiques, infrastructures communautaires et investissements privés.

49. **Participation des bénéficiaires.** Les processus participatifs seront employés par les AGPO pour veiller à ce que les bénéficiaires participent effectivement au diagnostic de leurs problèmes de développement, à la définition des activités d'appui prioritaire ainsi qu'à l'exécution de ces activités, et à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact de l'appui fournis. On s'emploiera à obtenir des engagements clairs, et à les faire respecter, en matière de participation des groupes traditionnellement marginalisés, comme les femmes et les jeunes, notamment pour la détermination des infrastructures et des services publics locaux considérés comme prioritaires. Les bénéficiaires, par l'entremise de leurs organisations, seront pleinement responsables de l'exploitation et de l'entretien de toutes les installations remises en état ou créées avec l'appui du programme.

50. **Fourniture de services d'appui.** Les services d'appui seront fondés sur le principe "faire-faire", sur la base d'arrangements contractuels avec des prestataires de services privés ou d'accords de coopération avec des prestataires de services publics. À chaque fois que possible, le programme s'appuiera sur les associations de bénéficiaires en tant que partenaires d'exécution, en leur fournissant selon que de besoin un appui pour renforcer leurs capacités. Le système de vulgarisation testé avec succès dans le cadre du projet Oasis II auprès de couples d'agriculteurs marocains, sera intégré au programme et étendu à des couples mauritaniens choisis en fonction de leur connaissance des systèmes agraires.

51. **Coordination et gestion.** Le Ministère du développement rural et de l'environnement jouera le rôle d'organisme d'exécution du gouvernement. Il créera une petite unité de coordination dotée de la pleine autonomie de gestion administrative et financière et qui sera chargée de coordonner les interventions du programme, d'administrer les contrats et accords de coopération conclus avec les partenaires d'exécution et de gérer les fonds du programme. Elle s'appuiera pour ce faire sur des petites unités régionales pour la coordination et la surveillance du programme dans les régions cibles.

52. La supervision du programme sera confiée à un comité de pilotage du programme, qui s'emploiera à faciliter la coordination interinstitutions. Le comité de pilotage, présidé par le Ministre du développement rural, sera composé de représentants d'autres ministères clés, en particulier des ministères responsables de l'enseignement primaire, de la santé, de l'alphabétisation, des routes rurales

et des affaires féminines, ainsi que d'un nombre approprié de représentants des organisations de bénéficiaires, des administrations locales et des organisations de la société civile.

53. **Partenariats et coordination avec d'autres projets.** Au niveau de l'exécution, on s'efforcera de conclure des arrangements de coopération avec les autres donateurs et les ONG qui opèrent dans la région du programme ainsi que dans d'autres régions du pays afin de dégager des synergies, d'échanger des données d'expérience et d'éviter les chevauchements d'activités.

54. **Suivi et évaluation.** Le système de suivi et d'évaluation sera conçu de manière à faire partie intégrante du processus d'exécution. Il s'appuiera sur les données fournies par les diagnostics initiaux réalisés en commun afin de définir les programmes de soutien en faveur des organisations de producteurs, qui seront complétées par une enquête nutritionnelle. Les principaux indicateurs, concernant tant le déroulement du programme que les aspects physiques, seront mesurés périodiquement à l'occasion des auto-évaluations réalisées chaque année par l'ensemble des associations de bénéficiaires retenues comme cibles dans le cadre de leurs exercices annuels de programmation. En outre, chacune des organisations devra mettre en place son propre système interne de suivi destiné à évaluer régulièrement les processus d'exécution et les résultats obtenus, et à servir de base à un système décentralisé de gestion des connaissances. À cet égard, l'unité de coordination identifiera et diffusera régulièrement les meilleures pratiques. Les prestataires de services recevront l'appui nécessaire pour la mise en place et le fonctionnement de ces systèmes. L'organisation et les états financiers des AGPO, des MICO et de leurs fédérations seront régulièrement contrôlés. Un **bilan à mi-parcours et une évaluation terminale participative** seront réalisés de façon à évaluer les progrès en vue des objectifs de développement du programme et l'efficacité avec laquelle celui-ci est exécuté. Une deuxième **évaluation nutritionnelle** sera réalisée dans le cadre de l'évaluation terminale afin de mesurer la réduction de l'incidence de la malnutrition chronique, notamment chez les femmes et les enfants.

G. Justification économique

55. **Avantages et bénéficiaires.** Les avantages attendus sont les suivants: i) donner effectivement aux populations rurales les moyens nécessaires pour gérer leur développement, ii) accroître la viabilité de la base de production, et améliorer sensiblement les méthodes de gestion des ressources naturelles ainsi que la protection de l'environnement; iii) accroître durablement le revenu de la population rurale, notamment des femmes; et iv) faciliter l'accès à l'infrastructure sociale de base. Compte tenu de l'importance des investissements sociaux et environnementaux, il n'a pas été calculé de taux de rendement interne. Toutefois, une analyse financière des principales activités devant bénéficier de l'appui du programme montre pour chacune un rendement élevé.

56. **Groupe cible du FIDA et impact du programme sur la parité entre les sexes.** Les femmes, en particulier, pourront progressivement participer de plus en plus au processus de diagnostic et de planification du développement au niveau local. Elles bénéficieront d'un appui ciblé en faveur d'activités génératrices de revenu et de leurs organisations. De ce fait, elles devraient jouer un rôle essentiel dans le processus de prise de décision ainsi que dans l'exécution des activités de développement du programme, pourront accéder plus facilement aux services sociaux essentiels et verront leurs revenus ainsi que leur situation sanitaire s'améliorer sensiblement.

57. **Durabilité.** Le programme est conçu de manière à consolider ou à créer des organisations de bénéficiaires qui assumeront progressivement une responsabilité croissante du développement local, étant explicitement entendu que la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures ainsi que de la fourniture des services d'appui leur sera progressivement confiée. La durabilité sera en outre confortée par la mise en place d'un système de services d'appui agricole dont la gestion sera progressivement assurée par les organisations de bénéficiaires. L'appui au programme aura notamment pour objectif d'assurer la durabilité de la production agricole, en particulier grâce à une

meilleure protection des oasis contre l'avancée des dunes, et à renforcer la viabilité du système de production des oasis en apportant une réponse au problème essentiel de l'efficacité de la mobilisation et de la distribution d'eau.

58. **Impact sur l'environnement.** Une étude d'impact sur l'environnement, préparée pour ce programme, a révélé des problèmes fondamentaux s'agissant de la protection des oasis contre l'avancée des dunes, de l'économie de l'eau, de la gestion des ressources naturelles et de l'incapacité de la politique économique générale ainsi que du cadre institutionnel à permettre une meilleure gestion des ressources naturelles. Une vaste gamme d'activités d'appui a été identifiée pour remédier à ces problèmes, et l'une des sous-composantes du programme pourrait bénéficier d'un cofinancement du FEM. En conséquence, l'impact du programme sur l'environnement a été classé dans la catégorie A.

H. Risques

59. Le principal risque qui pourrait compromettre la réalisation des objectifs est l'ingérence répétée de l'administration dans la gestion quotidienne du programme. Ce risque s'accompagne d'une probabilité moyenne. Pour l'atténuer, la préévaluation définira les critères d'autonomie financière et administrative de l'unité de contrôle et de gestion du programme, des instruments de pilotage du programme et de l'évaluation et du contrôle a posteriori, qui seront précisés dans l'accord de prêt. Le deuxième risque tient à la possibilité de voir les factions politiques locales s'infiltrer et/ou prendre le contrôle des organisations de producteurs, en particulier de leurs structures fédératives. Ce risque est peu probable mais ses effets négatifs pourraient être importants. Il sera atténué dans la mesure où le programme encourage toutes les organisations de bénéficiaires à adopter une culture de service et une bonne gouvernance et à faire preuve de responsabilité.

I. Aspects novateurs

60. Le programme proposé introduit au moins deux innovations majeures. Tout d'abord, il combine trois mécanismes de financement concernant les investissements publics, collectifs et individuels, obéissant chacun à des règles différentes en matière de décision et de contrôle, et contribuant tous de manière complémentaire à répondre aux principaux problèmes de développement des oasis. Le financement des infrastructures sociales de base sera coordonné avec le programme de dépenses publiques à moyen terme. La deuxième innovation est l'adoption d'une stratégie explicite de sortie concernant les activités d'appui fondée sur le renforcement délibéré et progressif des capacités des organisations bénéficiaires à assumer les responsabilités en matière technique, de gestion et financière du développement local.

61. **Cadre stratégique du FIDA.** Le développement des moyens d'action de la population rurale, en particulier des groupes plus vulnérables, se trouve au cœur du programme. Le succès de la stratégie proposée permettra de déterminer dans quelle mesure cet objectif aura été atteint. Le programme est également conçu pour répondre spécifiquement à diverses priorités du Cadre stratégique général du FIDA comme de la stratégie régionale des organisations partenaires, et en particulier: i) la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes; ii) la mise en valeur du capital humain et social des ruraux pauvres; iii) l'amélioration de la gestion des ressources naturelles; iv) l'accès aux marchés et aux services financiers; et v) un meilleur accès des agriculteurs à la technologie et à la connaissance.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

62. Un accord de prêt entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

63. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

64. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

65. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds consentira à la République islamique de Mauritanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (7 900 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} novembre 2043 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 5 décembre 2003)

1. Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (le Gouvernement) met à la disposition du MDRE et de chacune des parties au programme, des facilités et services pour exécuter le programme conformément aux dispositions de l'accord de prêt.
2. La contribution du Gouvernement au financement de l'ensemble du programme est évaluée à la somme en ouguiyas équivalant à 6 800 000 USD. La contribution du Gouvernement correspondant à la partie du programme financé par le prêt du FIDA est évaluée à la somme en ouguiyas équivalant à 4 900 000 USD. Ce montant comprend l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Gouvernement au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations. Ce montant comprend également la prise en charge du Gouvernement, sous forme de fonds de contrepartie, de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les prestations de services et la contribution du Gouvernement au financement du programme à hauteur de la somme en ouguiyas équivalant à 3 800 000 USD. À cet effet, le Gouvernement effectue un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant en ouguiyas équivalant à 300 000 USD sur le compte de programme pour couvrir les dépenses de la première année du programme. Le Gouvernement reconstitue d'avance annuellement le compte de programme en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le programme de travail et budget annuel (PTBA) relatif à l'année du programme considérée. Le programme sera inscrit au budget d'investissement consolidé de l'État.
3. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du programme, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
4. Le système de suivi sera participatif. Les membres des bureaux des AGPO, des MICO, de leurs unions et des groupements et associations avec lesquels le programme collaborera, seront initiés et formés à la collecte des données. Ils participeront dans la détermination des indicateurs de suivi et de performance et contribueront à l'exécution des activités de suivi afin que les unions et les AGPO/MICO soient capables de conduire le processus d'une manière correcte avant la fin du programme. Le programme établira également un système de suivi et évaluation répondant aux objectifs de gestion, d'apprentissage et d'innovation des responsables de l'équipe. Le programme procédera à une série d'études afin d'évaluer l'efficacité des approches et de proposer des améliorations ou des approches nouvelles. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront réalisées par des prestataires externes au programme. Ces deux évaluations serviront de support aux revues conjointes à mi-parcours et finale. Toutes les évaluations seront basées sur des dispositifs d'auto-évaluation des bénéficiaires.

5. Le Gouvernement prend en charge l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au programme au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations et/ou en recourant à la procédure du crédit d'impôt. La valeur de l'ensemble de ces taxes est considérée comme constituant une partie des fonds de contrepartie que le Gouvernement est tenu de fournir en vertu des termes de l'accord de prêt.

6. La sélection du personnel clé, soit le coordinateur, le chargé des opérations responsable de la programmation et du suivi-évaluation et le comptable, se fera sous l'autorité du MDRE sur la base d'un appel à candidatures ouvert aux cadres qualifiés des secteurs public, associatif et privé excluant toute discrimination. Ces nominations seront soumises à l'accord préalable du FIDA. Par ailleurs, toute décision de mettre fin aux fonctions de ces cadres devra être notifiée officiellement et dans les meilleurs délais au FIDA; leur remplacement devra être effectué selon la procédure décrite ci-dessus. La sélection du personnel technique, de gestion et d'administration relèvera de la compétence du coordinateur et sera effectuée selon la même procédure. À compétences égales, la préférence sera donnée aux candidatures féminines. L'ensemble du personnel de l'unité de coordination du programme (UCP) sera recruté sur la base de contrats de deux ans renouvelables; cependant le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations.

7. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les règles en vigueur sur son territoire.

8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement:

a) Aucun retrait ne sera effectué sur l'ensemble des catégories de décaissement avant que:

i) le Gouvernement n'ait déposé sur le compte de programme la somme équivalant à 300 000 USD;

ii) le premier PTBA n'ait été approuvé par le FIDA;

iii) le manuel de procédures administratives, financières et comptables n'ait été approuvé par le FIDA.

b) Aucun retrait ne sera effectué avant que le manuel de procédures relatif au fonds d'investissement communautaire et au fonds de capitalisation des MICO n'ait été approuvé par le FIDA.

9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:

a) un avis juridique favorable délivré par le Directeur général de la législation, de la traduction et de l'édition du Journal Officiel ou toute autre autorité compétente sur le territoire de la République islamique de Mauritanie, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;

b) les textes réglementaires relatifs à la création de l'UCP et du comité d'orientation et de suivi ont été publiés; et

c) le coordinateur du programme et le responsable administratif et financier ont été sélectionnés et ont reçu l'agrément du FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

MAURITANIA

Land area (km² thousand) 2001 1/	1 025	GNI per capita (USD) 2001 1/	360
Total population (million) 2001 1/	2.75	GDP per capita growth (annual %) 2001 1/	1.4
Population density (people per km²) 2001 1/	3	Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/	5
Local currency	Ouguiya (MRO)	Exchange rate: USD 1 =	MRO 272
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	3.2	GDP (USD million) 2001 1/	1 007
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	41	Average annual rate of growth of GDP (%) 1/ 1981-1991	1.9
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	15	1991-2001	4.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	120	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Life expectancy at birth (years) 2001 1/	51	% agriculture	21
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	29
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	8
Total labour force (million) 2001 1/	1.27	% services	50
Female labour force as % of total 2001 1/	44	Consumption 2001 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	16
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	83 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	70
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	59	Gross domestic savings (as % of GDP)	14
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	3 097	Merchandise exports 2001 1/	280
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 3/	35 a/	Merchandise imports 2001 1/	335
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 3/	32 a/	Balance of merchandise trade	-55
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	4 a/	before official transfers 2001 1/	n/a
Physicians (per thousand people) 2001 1/	n/a	after official transfers 2001 1/	65
Population using improved water sources (%) 2000 3/	37	Foreign direct investment, net 2001 1/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	33	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 1/	n/a
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2001 1/	n/a	Total external debt (USD million) 2001 1/	2 164
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2000 1/	n/a	Present value of debt (as % of GNI) 2001 1/	143
Food production index (1989-91=100) 2001 1/	112	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 1/	23
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	791	Lending interest rate (%) 2001 1/	n/a
Land Use		Deposit interest rate (%) 2001 1/	n/a
Arable land as % of land area 2000 1/	0.5		
Forest area as % of total land area 2000 1/	0.3		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	10		

a/ Data are for years or periods other than those specified.
n/a = not available.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2003

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2003

PREVIOUS IFAD FINANCING IN MAURITANIA

Loan No.	Project/Programme Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Closing Date	Currency	Approved Amount	Disbursement (% of approved amount)
MR-44	Gorgol Irrigation Project	World Bank/IDA	World Bank/IDA	HC	16.09.80	27.08.81	30.06.90	SDR	7 600 000	95%
MR-92	Gorgol Farmers' Training Project	IFAD	World Bank/IDA	HC	31.03.82	28.07.83	30.06.90	SDR	1 200 000	20%
MR-169	Small-Scale Irrigation Project	World Bank/IDA	World Bank/IDA	HC	03.04.85	30.01.86	30.06.93	SDR	3 500 000	74%
MR-1	Agricultural Rehabilitation Programme	AFESD	AFESD	HC	30.04.86	10.12.86	30.06.94	SDR	4 000 000	100%
MR-22	Agricultural Rehabilitation Programme II	AFESD	AFESD	HC	06.12.89	06.11.90	31.12.96	SDR	8 650 000	99%
MR-31	Banc d'Arguin Protected Area Management Project	IFAD	UNOPS	HC	15.04.92	18.05.93	30.06.00	SDR	1 200 000	93%
MR-318	Maghama Improved Flood Recession Farming Project	IFAD	UNOPS	HC	03.12.92	10.06.93	31.12.00	SDR	7 450 000	97%
MR-43	Oasis Development Project – Phase II	IFAD	AFESD	HC	06.09.94	08.02.95	30.09.03	SDR	5 400 000	92%
MR-563	Poverty Reduction Project in Aftout South and Karakoro	IFAD	UNOPS	HC	12.09.01	-	-	SDR	11 300 000	-
MR-590	Maghama Improved Flood Recession Farming Project – Phase II	IFAD	UNOPS	HC	05.09.02	23.07.03	31.03.10	SDR	7 600 000	

Note: HC = Highly concessional
 IDA = International Development Association
 UNOPS = United Nations Office for Project Services

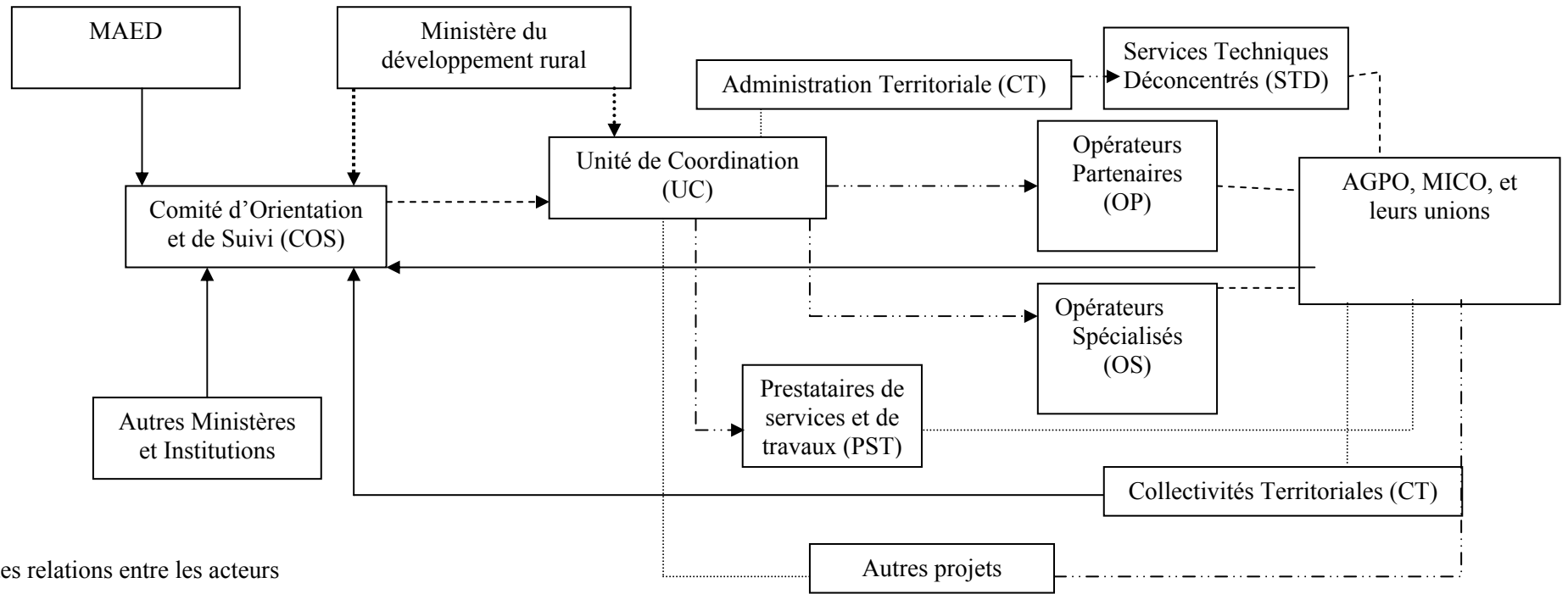
LOGICAL FRAMEWORK

Summary Description	Verifiable Indicators	Means of Verification	Hypotheses and Risks
I. Development Goals 1. Poverty reduced in targeted oasis communities 2. Access to social services improved	1.1.1 Reduction in prevalence of poverty, 1.1.2 Reduction in chronic malnutrition among children, 1.1.3 Reduction in rates of infant and maternal mortality 1.2.1 Increase in women literacy rates 1.2.2 Increase in access to potable drinking water 1.2.3 Increase in access rate to sanitation facilities	<ul style="list-style-type: none"> ● National poverty, nutrition, and health surveys ● Anthropometric surveys ● Mid-term and end-of-project evaluations 	
II. Programme Development Objectives 1. Strengthen local development capabilities Capacity of oasis organizations strengthened Policy and institutional framework improved Women status in oasis communities enhanced 2. Productive capacity improved in a sustainable manner Rural incomes increased Incomes of vulnerable groups increased Income sources diversified Oases productive capacity enhanced 3. Delivery of financial services improved Access of oases population to ST and MT credit increased Access of women to ST and MT credit increased Returns to savings increased 4. Road conditions and social infrastructure improved	Key outcomes 2.1.1 Number of oasis community associations (AGPOs) having implemented community development plans 2.1.2 Number of farmer, women and youth organizations having implemented a new economic activity 2.1.3 Regulatory texts on decentralization, on civil-society organizations, and on natural resource management adopted 2.1.4 Percent of executive positions in AGPOs held by women 2.2.1 Average per capita income 2.2.2 Average income of female-headed households 2.2.3 Share of non-farm income increased 2.2.4 Number of oases protected from dune encroachment 2.3.1 Number of ST and MT loans extended by MICO per year 2.3.2 Number of ST and MT loans extended to women per year 2.3.3 Average annual returns for type B shares 2.4.1 Number of oases without road access problems 2.4.2 Primary school enrolment 2.4.3 Average distance to a functioning health facility 2.4.4 Percent of HH with easy access to potable water	<ul style="list-style-type: none"> ● Published legislation ● Institutional assessment of AGPOs and other organizations ● Activity reports of AGPOs, MICO, federations ● AWPB ● Mid-term and final reviews 	<ul style="list-style-type: none"> ● Resistance to reforms ● Administrative interference in operation and management of project ● Political interference in operation of AGPOs, MICOs, and their federations

III. Results By Component			
Component 1: Oasis community development			
<p>Sub-component 1.1: Capacity-building of oasis organizations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Training and managerial support provided to 69 existing AGPO, to about 50 new AGPOs and to a large number of specialized grass-roots organizations • AGPO federations established in the five provinces and provide support services to member AGPOs • Systems for exchange of experiences, for coordination, and for negotiations established to support community development initiatives • Roles and participation of women strengthened • Literacy programmes reach a large number of beneficiaries, and target women 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of existing AGPOs having completed their consolidation programme 2. Number of newly established AGPOs 3. Percentage of AGPOs reaching level 3 in terms of technical and managerial capabilities 4. Number of agreements signed between communes and AGPO, 5. Number of oasis development plans formulated, funded and implemented 6. Percentage of women in decisional and implementing bodies of AGPOs 7. Number of federations providing sustainable support services to their members 8. Number of meetings/workshops for enhanced collaboration between local development partners 	<ul style="list-style-type: none"> • Published legislation • Activity reports of AGPOs • Institutional assessment of AGPOs and other organizations • Mid-term and final reviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Resistance to reforms • Administrative interference in operation and management of project • Political interference in operation of AGPOs, MICOs and their federations
<p>Sub-component 1.2: Legal and institutional framework</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prerogatives of AGPOs, of their federations, and of rural communes clarified 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Legal reviews 10. Meetings with involved departments 11. Regulatory texts published 	<ul style="list-style-type: none"> • Published regulatory texts • Annual activity reports • Mid-term and final reviews 	
<p>Sub-component 1.3: Community investment fund</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rules for access to and for the management of the fund implemented in an effective and transparent manner • Priority community investments implemented in an efficient and transparent manner • Resulting infrastructures operated and maintained efficiently by beneficiary organizations 	<ol style="list-style-type: none"> 12. Number of community plans funded by the fund 13. Types and number of infrastructures established 14. Utilization rate of established infrastructures 15. Percentage of infrastructure with effective user-funded maintenance systems 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual activity reports • Thematic assessments • Geographical information system (GIS) • Computerized database • Mid-term and final reviews 	<p>Administrative and political interference in operation and management of fund</p>
Component 2: Sustainable development of oasis productive capacity			
<p>Sub-component 2.1: Intensification and diversification of agricultural production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systems for improved water management established • Support services for intensification and diversification of oases agricultural production operational • Practices for efficient water use, for improved date palm orchard management adopted • Market information system established for oases major products • Support systems for improved marketing established and operational 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Water draft control procedures established and enforced 2. Rate of adoption of improved water management practices 3. Number of Maghrebi extension couples deployed 4. Number of local extension farmers trained and deployed 5. Percentage of oases acreage used by secondary crops increased by 30% 6. Yields of date palm trees and of vegetable crops increased by 50% 7. Time series on prices for at least three major products 8. Percentage marketed of major oases produce 9. Number of farmers' groups benefiting from targeted marketing support 10. Number of farmer and women groups receiving targeted support for the transformation and marketing of agricultural products 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual activity reports • Thematic assessments • GIS • Computerized database • Mid-term and final reviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Availability of good service providers • Resistance to group actions for improved water economy

III. Results By Component (cont.)			
Component 1: Oasis community development			
<p>Sub component 2-2: Rehabilitation of date plantations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Support and incentives system for the rehabilitation of the Bayoud infected oases established and operational • Improved cultural practices for date production disseminated in an effective manner • Programme for selection and diffusion of more productive date varieties established and operational 	<ol style="list-style-type: none"> 11. Bayoud-infected oases rehabilitated 12. Preventive Bayoud protection practices effective and adopted by oases 13. Crop protection effective and risk of pest infestation reduced 14. Yields of date plantations increase by 50% 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual activity reports • Thematic assessments • GIS • Computerized database • Mid-term and final reviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Availability of good service providers • Resistance to group actions for rehabilitation of date plantations
<p>Sub component 2-3: Protection of the oasis environment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effective protection systems against dune encroachment established and adopted • Improved natural-resource management (NRM) practices are applied within the oases and in surrounding range areas • Biodiversity is safeguarded in the oasis areas, especially in the humid microclimates 	<ol style="list-style-type: none"> 15. Number of oases with effective dune encroachment systems 16. Number of oases applying improved NRM to surrounding areas 17. Number of humid ecosystems safeguarded 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual activity reports • Thematic assessments • GIS • Computerized database • Mid-term and final reviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Availability of good service providers • Resistance to group actions for improved natural resource management
Component 3: Decentralized rural finance			
<p>Coverage and access to financial services expanded and broadened</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existing MICOs consolidated • New MICOs established and operational • MICO federations established and operational • Types of financial services expanded • Linkages with the banking system established and operational 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of fully operational and financially sustained MICOs 2. Number of fully operational and financially sustained MICO federations; 3. Support services provided by the federations to member MICOs are established and self sustained 4. Number of audits of MICOs and of their federations 5. Types and coverage of new financial services to oases population 6. Framework refinancing agreements established and implemented with commercial banks 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual audits • BCM Reports • Annual activity reports • Thematic assessments • GIS • Computerized database • Mid-term and final reviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Political interference in operation of MICOs, and their federations • Banks not responsive to refinancing requests
Component 4: Basic Social and Economic Infrastructure			
<ul style="list-style-type: none"> • Basic infrastructure for water mobilization, social services, and access roads rehabilitated or established 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number and size of access roads and critical point treatments rehabilitated or established 2. Number of water retention works rehabilitated or established 3. Number of potable water distribution systems rehabilitated or established 4. Number of classrooms rehabilitated 5. Number of health facilities rehabilitated 6. Endogenous infrastructure operations and maintenance systems established 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual activity reports • Thematic assessments • GIS • Computerized database • Mid-term and final reviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Availability of service providers for endogenous maintenance systems
Inputs		Cost per component	
Component 1: Oasis community development		USD	6.9 million (20%).
Component 2: Sustainable Development of Oases Productive Capacity		USD	10.7 million (32%)
Component 3: Support to decentralized financial services		USD	2.0 million (6%)
Component 4: Basic Infrastructure		USD	10.9 million (32%)
Component 5: Coordination, management, monitoring and evaluation		USD	3.3 million (10%)

ORGANIGRAMME



Nature des relations entre les acteurs

-> Assure la présidence du COS et la sélection du coordinateur UC.
- > Membres du COS
- > Orientation et suivi à posteriori par le COS
- .-.-.-> Relations contractuelles UCG – OP et OS
- Relations de coopération, facilitation
- Fourniture d'Appuis aux populations
- .-.-.- Appuis d'autres projets

